

Compte rendu de la séance du Conseil administratif du jeudi 13 décembre 2018

C'est au lycée François-Truffaut de Beauvais que s'est réuni, sur convocation datée du 12 novembre, le Conseil administratif de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques de l'Oise, sous la présidence de madame Martine Fondeur,.

Présents : Martine Fondeur (présidente), Annick Becquerelle, Michel Bettan, Jean Chalvin (secrétaire adjoint), Claudine Colin (trésorière), Bernard Geisen (président d'honneur), Gérard Joannes, Ghyslaine Lasbleiz (vice-présidente), Jean-Paul Lesueur, Paula Lucas, Francine Obry (secrétaire), Philippe Papet, Brigitte Paque.

Absents excusés : Sophie Blondeau, Claude Boulet, Françoise Graux-Chini, Philippe Jamet, Michelle Jovenaux, Jean-Marie Lelong, Françoise Ould (vice-présidente)

La séance s'est ouverte à 14 heures pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Accueil et émargement
- Approbation du compte rendu du dernier Conseil administratif du 8 octobre dernier
- Organisation de la CRPA
- Information sur l'Assemblée générale
- Concours
- Communication : site Internet, bulletin d'information:
- Révision du règlement intérieur (mise en conformité avec le règlement national)
- Dates à retenir

Approbation du dernier Conseil administratif du 8 octobre 2018 :

Après une rapide lecture, le compte rendu du Conseil administratif du 8 octobre dernier est approuvé par un vote à l'unanimité.

Organisation de la CRPA

Sur une suggestion de monsieur le DASEN, monsieur Crépin, la cérémonie de remise des décorations se tiendra dans les locaux de la Préfecture de Beauvais le 19 janvier prochain. La réception sera offerte par monsieur le Préfet. La participation à cette cérémonie sera donc gratuite mais obéira aux contraintes de sécurité des lieux. Les participants devront se soumettre aux exigences du plan Vigipirate. Le nombre de participants est donc limité à cause des conditions dans lesquelles se déroulera la cérémonie.

Sur approbation du Bureau élargi, réuni le 29 novembre dernier au lycée Jean-Monnet de Crépy-en-Valois (où il fut accueilli avec sa courtoisie coutumière par madame le proviseur, qui est aussi vice-présidente de notre section départementale de l'AMOPA, madame Françoise Ould), il a été décidé, pour se mettre en conformité avec les exigences de la Préfecture, de ne rassembler que 70 personnes au maximum, les 17 récipiendaires qui se sont manifestés avant la limite fixée au 15 novembre dernier, leurs 27 invités, les 10 parrains, les 6 invités de marque, et les 10 organisateurs.

Les modalités de la réception ont été discutées et fixées lors d'un entretien qu'ont eu madame Fondeur et monsieur Chalvin avec madame le chef de cabinet du préfet, madame Le Picard. Un

deuxième entretien en préfecture, sollicité par madame Fondeur et monsieur Chalvin pour une dernière vérification des différentes phases de la cérémonie, est prévu au lendemain de ce Conseil administratif.

L'accueil se fera de 13h 45 à 14h 15 (avec fermeture des portes dès 14h15).

De 14h30 à 14h 45 seront tenus les discours d'usage et d'accueil de madame la Présidente de l'AMOPA-Oise, de monsieur le DASEN et de monsieur le Préfet.

La cérémonie de remise des décorations se déroulera de 14h 45 à 16h 30. Seuls les parrains s'exprimeront, sur une durée qui ne dépassera pas 3 minutes chacun.

Une chorale de 30 collégiens et lycéens de Beauvais, accompagnés de leur chef de chœur, chantera dans la salle des Colonnes les hymnes français et européen à 16h 30 après la remise des médailles .

Une photo de groupe des récipiendaires sera prise sur le perron de la préfecture.

Les organisateurs se chargeront d'accueillir les participants, à l'entrée, pour un émargement obligatoire (pièce d'identité exigée) et de les conduire au salon de réception.

La cérémonie se terminera à 18 h , après un vin d'honneur offert à 17 h par monsieur le préfet dans le petit salon de réception, jouxtant le salon officiel où se déroulera la cérémonie..

Les lycéens et collégiens, aux frais de l'AMOPA , pourront prendre une légère collation sucrée (jus de fruits, bonbons et biscuits) dans la salle des Colonnes après leur prestation.

Information sur l'Assemblée générale de l'AMOPA-Oise :

L'Assemblée générale de la section départementale de l'Oise de l'AMOPA se tiendra le 27 mars 2019 au lycée d'Airion. Martine Fondeur a rencontré le 3 décembre dernier le proviseur du lycée et réglé avec lui les grandes lignes de la journée ; un autre rendez-vous est pris avec lui dans la deuxième quinzaine de janvier. Le matin sera en partie réservé aux travaux statutaires. Après une présentation de l'établissement scolaire (qui dépend du ministère de l'Agriculture), le déjeuner sera pris dans l'enceinte même du lycée. L'après-midi sera consacré à une visite du domaine et l'AMOPA remettra des prix aux lauréats des différents concours qu'elle a suscités à l'automne. Il restera à la fin de la journée du temps pour faire des achats au Comptoir d'Airion dans le lycée même (les produits mis en vente sont cultivés par les lycéens (produits bio) ou par des producteurs locaux). Les cadeaux de la tombola traditionnelle organisée ce jour-là pourront être des denrées produites par l'établissement, à hauteur de 100 euros.

Les étapes et les caractéristiques de cette journée seront précisées lors du Conseil administratif du 31 janvier prochain. Viendra se greffer, sur sa propre proposition, un court exposé de notre ami Philippe Papet, sur les historiques « Cahiers de doléances » rédigés à Airion, qu'il a savamment étudiés.

Concours nationaux et départementaux

Aucune nouvelle ne nous est parvenue du concours « La Tête et les Jambes » de la part de la conseillère pédagogique chargée des sports, madame Le Bihan.

Pour ce qui est d'une sensibilisation des élèves à l'écologie, contact est pris avec monsieur Marc Baldeck, directeur du CPIE-Oise basé à Senlis) qui intervient déjà dans les écoles primaires de Senlis et Chantilly pour apprendre aux écoliers les gestes qu'il convient d'adopter. L'AMOPA servirait d'intermédiaire pour permettre à cette association d'intervenir dans tout le département de l'Oise. Après la campagne de sensibilisation, il serait possible de créer un concours d'affiches incitant le public à avoir des gestes écologiques.

Pour ce qui concerne le défi fonderie que le Rotary de Chantilly a lancé conjointement avec notre section de l'Oise de l'AMOPA au lycée Marie-Curie de Nogent-sur-Oise, il est important de constater que c'est d'ores et déjà un succès. 10 élèves produisent un objet en fonte qui est un lion des Flandres.

Les membres de l'AMOPA (M. Fondeur, J. Chalvin, G. Joannes, G. Lasbleiz, F. Obry) suivent chaque étape du processus de fabrication et collaborent étroitement avec le responsable de la section fonderie du lycée, monsieur Dos Santos, et avec le professeur de fonderie, monsieur Lacroix. L'expérience d'une soutenance de projet devant un jury (en présence de mesdames Fondeur et Obry et de monsieur Chalvin) a été pour les élèves particulièrement enrichissante et novatrice, dans la mesure où ils ont eu à s'exprimer à la fois sur leur méthode de travail dans l'élaboration de l'objet mais aussi sur leur trajet d'apprentissage et leur projet d'avenir.

L'AMOPA-Oise offrira un chèque-culture d'un montant de 40 euros à tous les élèves ayant participé à ce projet (soit 400 euros), voulant soutenir par là même leur investissement, quel que soit le résultat de leur classement. Des diplômes qu'a conçus monsieur Bernard Geisen, seront remis à chaque participant, en tenant compte du classement. Le Rotary, par ailleurs, décerne 1500 euros aux premiers. La remise des prix se fera en présence de madame la rectrice de l'académie d'Amiens le 19 décembre prochain.

En revanche, le concours d'éloquence, lancé par le Bureau national de l'AMOPA, ne suscite pas pour l'heure un grand enthousiasme. 6 collèges ont été contactés. Les collèges de Breuil-le-Vert et Fauqueux n'ont jamais répondu malgré plusieurs rappels. Seul le collège Pasteur de Noyon est prêt à présenter 5 élèves. Des relances de dernière minute ont été adressées aux collèges Louise-Michel de Saint-Just-en-Chaussée, Gaëtan-Denain de Compiègne et Gérard-de-Nerval de Crépy-en-Valois, qui s'étaient montrés intéressés par le projet mais n'ont pas jusque-là donné suite.

Nous restons donc en position d'attente. Si les candidatures ne se révélaient pas nombreuses, il serait possible d'entendre les quelques collégiens volontaires lors de la journée de l'Assemblée générale départementale. Le thème de ce concours serait donné courant janvier.

Communication

Grâce au travail fourni par monsieur Jean-Marie Lelong et madame Ghyslaine Lasbleiz, l'élaboration du site Internet de la section de l'Oise de l'AMOPA avance rapidement. Un film animé proposant les différentes activités de la section a reçu l'approbation des membres du Bureau national pour sa qualité et sa lisibilité. Ghyslaine Lasbleiz, en l'absence de Jean-Marie Lelong a présenté avec précision le projet.

Il est d'autre part envisagé d'éditer sur le site un bulletin d'information bimestriel ou trimestriel (une *newsletter*, pour reprendre un terme à la mode) affichant en raccourci les événements qu'il faut retenir.

Le Conseil administratif entérine ce projet par un vote à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur

Pour se mettre en conformité avec le règlement édicté par le Bureau national de l'AMOPA, il est nécessaire de ratifier les quelques modifications apportées et ainsi d'apporter quelques infimes changements au règlement intérieur de notre section départementale.

Ces changements portent essentiellement sur la numérotation des articles dudit règlement.

C'est le trésorier national qui sollicite le renouvellement de l'adhésion et qui fait parvenir les rappels à ceux qui ne sont pas à jour de leur cotisation.

Quant à la convocation aux Conseils administratifs, il est décidé d'ajouter que ladite convocation doit être envoyée 15 jours au plus tard avant la réunion.

Il est également décidé de supprimer pour le sympathisants la condition jusqu'alors évoquée : « depuis deux ans au moins ».

Ces modifications sont adoptées par un vote à l'unanimité.

Dates à retenir

Rallye culturel dans les rues de Senlis

La date du 27 avril pour cette promenade dans les rues de Senlis est confirmée. Monsieur Philippe Papet, qui est à l'origine du projet, a rencontré madame le maire de Senlis, qui s'est montrée très intéressée par cette initiative. Par équipes de quatre, membres de l'AMOPA et invités (en nombre limité pour chaque Amopalien) chercheront à répondre à une trentaine d'énigmes concoctées avec malice par notre ami historien.

Rendez-vous sera pris au « Chalet de Sylvie », où un café et des viennoiseries seront servis avant le départ de l'enquête dans les rues de Senlis, à 9h30. Les concurrents (que l'on estime à une trentaine environ) se retrouveront, après cette « *itinérance mémorielle* », dans ce même restaurant à 12h15 pour le déjeuner. La remise des prix (composés de lots de friandises ou de livres sur Senlis) se déroulera l'après-midi, après des explications historiques et culturelles fournies par le maître de cérémonie. Madame le maire de Senlis sera invitée au déjeuner.

Excursion d'un jour à Lille

Le Conseil administratif décide de repousser l'excursion à Lille au début de l'automne, vraisemblablement le samedi 21 septembre. Cette sortie s'effectuera en car (avec des arrêts à Beauvais, Clermont et Senlis). Le déjeuner sera pris dans une brasserie du centre-ville avec les membres de la section du Nord de l'AMOPA. Au programme, tour guidé dans le centre-ville et visite de la « Piscine » à Roubaix.

Voyage à Saint-Pétersbourg

Claudine Colin, qui s'est beaucoup investie dans l'organisation du voyage à Saint-Pétersbourg du 2 au 6 mai prochain, a rassemblé 29 participants, 14 Amopaliens et 15 membres de la chorale, à laquelle elle appartient. Il suffirait d'une autre candidature pour que le voyage soit sur les bases financières prévues. Si personne ne s'inscrit avant fin décembre, le coût du séjour sera majoré de 30 euros par personne.

Projet caritatif

Martine Fondev, après concertation avec Jean Chalvin, évoque la possibilité de mener une action caritative en faveur d'enfants malades, en organisant une rencontre d'orthographe ouverte aux scolaires ou autre public dans un lycée du département, pour pouvoir, avec les fonds récoltés, acheter du matériel approprié, en relation avec un neuropédiatre de ses connaissances. Jean Chalvin, qui a déjà fait l'expérience de telles rencontres dans le cadre d'associations caritatives, rédigera un texte adapté.

Prochaines rencontres

Le prochain Conseil administratif se tiendra dans la matinée du jeudi 31 janvier 2019 au lycée Roberval de Breuil-le-Vert. Comme à l'accoutumée en début d'année, il sera suivi d'un repas festif avec des invités, à 12h 30, dans le restaurant d'application du lycée hôtelier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 15.

Le secrétariat :

Jean Chalvin et Francine Obry

Ce compte rendu est publié, après avoir été vérifié par mesdames les Vice-présidentes et validé par madame la Présidente.

Vu, la Présidente, Martine Fondev

